

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 19 Décembre 2023**

Le mardi 19.12.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent (présent jusqu'au point 9 de l'ordre du jour), Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par Mme D'ANNUNZIO), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. XILLO Michel (par Mme SERVENTI MERLO), Mme GARCIA Hélène (par Mme TAURINES).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. BEN AÏOUN.

Délibération n° 112-2023.

Travaux de création de 4 plateaux traversants sur route départementale : Régularisation des écritures comptables.

Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances, expose :

Considérant que dans le cadre des travaux de création de quatre plateaux traversants sur route départementale dont la réception a été prononcée le 15 mai 2019 (un plateau traversant sur la RD17 Route de Montaigt et trois plateaux traversants sur le Cours Valmy), la Commune de Grenade a été amenée à prendre en charge certaines dépenses,

Considérant que cette phase de travaux est terminée,

Il convient de passer maintenant les écritures d'ordre suivantes :

CREATION DE 4 PLATEAUX TRAVERSANTS SUR ROUTE DEPARTEMENTALE			
DEPENSES			
IMPUTATION REELLE	ANNEE	PREVU	REALISE
4581-06	2017	80 184,00 €	- €
	2018	85 092,00 €	- €
	2019	85 092,00 €	77 212,80 €
	2020	3 246,00 €	- €
	2021	3 300,00 €	- €
	2022	2 520,00 €	- €
	2023	2 520,00 €	2 520,00 €
TOTAUX		261 954,00 €	79 732,80 €
RECETTES			
IMPUTATION REELLE	ANNEE	PREVU	REALISE
4582-06	2017	- €	- €
	2018	- €	- €
	2019	- €	- €
	2020	- €	- €
	2021	- €	- €
	2022	- €	- €
	2023	- €	- €
TOTAUX		- €	- €

IMPUTATION ORDRE	REALISE DEPENSES	REALISE RECETTES	MONTANT ECRITURE D'ORDRE A PASSER
SFIN - 4582-06 - CHAP 041	79 732,80 €	- €	79 732,80 €
SFIN - 204412 - CHAP 041	- €	- €	79 732,80 €

Sur proposition de Mme MOREL CAYE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

-valide la subvention en nature, pour la somme de 79 732.80 €, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Le Secrétaire,
Henri BEN AÏOUN,




Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

